



**Ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt**

Porte-parole du Gouvernement

Paris, le 8 octobre 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

—

Sommet de l'élevage

Stéphane Le Foll détaille les avancées sur la FCO, les perspectives pour le maintien des échanges d'animaux et l'indemnisation des éleveurs

—

Stéphane Le Foll, ministre de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, porte-parole du Gouvernement, est venu à la rencontre des éleveurs du grand Massif central particulièrement touchés par la réapparition de la fièvre catarrhale ovine (FCO) le mois dernier dans le département de l'Allier. Il a fait le point sur l'état des négociations avec les pays importateurs d'animaux sensibles (bovins, ovins, caprins) et détaillé les modalités de gestion de la maladie pour qu'elle pénalise le moins possible les éleveurs sur le plan économique.

De nombreuses avancées ont ainsi pu être acquises que ce soit avec les Etats membres importateurs ou les pays tiers. Un protocole a ainsi été signé avec l'Espagne permettant de maintenir les envois d'animaux ayant fait l'objet d'une désinsectisation et d'une analyse PCR¹ négative, les envois vers l'Algérie s'effectuent dans les mêmes conditions. S'agissant de l'Italie et de la Turquie les échanges se poursuivent pour la signature de protocoles basés sur la vaccination des animaux dans les jours à venir. La mise en œuvre rapide de la vaccination en priorité sur les animaux destinés à l'exportation et sur les animaux reproducteurs inscrits dans un schéma de sélection, permet de réduire au minimum les périodes de blocage des animaux dans les exploitations et de maintenir les flux commerciaux avec nos principaux partenaires. Un inspecteur général a par ailleurs été nommé par le ministre afin de faciliter l'organisation des exportations en fonction des exigences de chaque pays importateur.

Néanmoins la période de mise en place de la vaccination induit des pertes économiques pour les éleveurs qui peuvent être liées soit directement aux conséquences de la maladie (mortalité, pertes de production) soit du fait de la rétention des animaux dans les exploitations le temps que la vaccination soit pleinement efficace. L'Etat prendra ses responsabilités pour aider les éleveurs concernés par les conséquences de cette maladie animale, il interviendra de façon totalement coordonnée avec le Fonds de mutualisation sanitaire et environnemental (FMSE)

1 PCR : « Polymerase Chain Reaction » analyse permettant de détecter le génome du virus.

Contacts presse

Service de presse de Stéphane LE FOLL - Tel : 01 49 55 59 74 ; Fax: 01 49 55 43 81 ; cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr
Service de presse du ministère - Tel : 01 49 55 60 11 ; ministere.presse@agriculture.gouv.fr

en privilégiant une approche pragmatique. Le Ministre a assuré que les indemnisations pour compenser les pertes constatées chez les éleveurs seraient mises en place rapidement et que les niveaux d'indemnisation seraient établis sur les mêmes principes que ceux mis en place lors du précédent épisode de FCO. Le ministre a par ailleurs indiqué que l'Etat prendrait en charge les coûts de réalisation des analyses PCR pour les veaux de 8 jours destinés à l'exportation, ce coût n'étant pas supportable par les éleveurs concernés.

D'ores et déjà les préfets ont reçu instruction d'apporter une attention particulière au traitement des dossiers des éleveurs concernés par la FCO au sein des cellules d'urgence départementales pour mettre en œuvre le plan de soutien de l'élevage.

Le ministre a ainsi voulu rappeler la détermination totale du Gouvernement à agir rapidement pour trouver les solutions les plus adaptées à la situation liée à la FCO et permettre le maintien des échanges d'animaux. Moins d'un mois après l'apparition de la maladie des avancées notables ont pu être obtenues, la mobilisation du Gouvernement reste maximale.

Le Ministre a tenu à rappeler que les moyens mis en œuvre tant sur le plan financier que sur le plan de la gestion de la maladie elle-même l'avaient été en un mois seulement.